

RegulaE.Fr – Lettre d'information n°1

Edito du Président



Chers collègues,

C'est avec un très grand plaisir qu'au nom du comité de pilotage de RegulaE.Fr, je vous fais part aujourd'hui de la première édition de la Lettre d'information du Réseau. Cette lettre aura pour objectif de relayer toute les informations et actualités qui concernent nos autorités de régulation, individuellement ou collectivement. Nous voulons qu'elle devienne un outil de communication régulier entre nous, qui puisse alimenter et renforcer les échanges que nous pourrons avoir lors des réunions régulières du Réseau.

Les succès de RegulaE.Fr sont déjà bien présents, et je m'en réjouis. La réunion de lancement nous a permis de nous rencontrer, et de clarifier les objectifs et l'organisation du Réseau. Fidèle à l'esprit de coopération qui nous anime, cette réunion de novembre a également laissé la part belle à la présentation de dispositifs de formation des régulateurs, dont nous aurons dans ce numéro deux illustrations. En outre, l'atelier de travail de ce mois de juillet, axé sur la notion d'indépendance des régulateurs, fut pour moi une preuve évidente du bien-fondé de notre projet collectif : les échanges ont été d'une très grande qualité, et les nombreux exemples et témoignages nous ont permis de mieux appréhender les multiples facettes de l'indépendance de nos autorités de régulation et la façon dont elle se traduit dans notre travail quotidien ; c'est une notion éminemment complexe et qu'il convient de replacer dans les contextes spécifiques dans lesquels nos autorités évoluent, et je crois que nous avons pu explorer ce sujet de manière fine et nuancée. Je suis persuadé que la prochaine réunion de RegulaE.Fr, les 11 et 12 octobre prochains à Abidjan, à l'invitation de l'Anaré-CI de Côte d'Ivoire, nous permettra de poursuivre nos travaux, et d'élargir encore nos connaissances. La construction de marchés régionaux de l'énergie est une préoccupation commune, et une fois encore les bénéfices d'un échange d'expérience sont assurés.

Je constate donc que notre Réseau gagne déjà en maturité, et que l'utilité d'une coopération est déjà là. Un espace de dialogue et de confiance entre nos autorités de régulation se crée, il nous faut désormais le cultiver.

*Philippe de Ladoucette
Président de RegulaE.Fr*

1. Actualité du réseau

Premier atelier de travail de RegulaE.Fr sur le thème de l'indépendance des autorités de régulation

Des membres de RegulaE.Fr issus de 12 autorités de régulation se sont réunis le 11 juillet 2017 pour un atelier de travail organisé à l'invitation de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) belge. Cet atelier de travail avait pour thème l'indépendance des régulateurs, et pour objectif de mieux comprendre les principes sous-jacents de l'indépendance ainsi que les différentes facettes de leur mise en œuvre par ces autorités de régulation.



Les régulateurs présents se sont tout d'abord intéressés à ce que recouvre la notion même d'indépendance et la manière dont elle est établie dans des contextes juridiques différents. En tant qu'invité d'honneur, M. Jorge Vasconcelos, actuellement président de NEWES et bénéficiant d'une longue et riche expérience en matière de régulation et de coopération des régulateurs (au sein du régulateur portugais (ERSE) mais également du réseau des régulateurs lusophones de l'énergie (RELOP), et du Conseil des Régulateurs Européens de l'Energie (CEER)), a rappelé que la notion d'indépendance, de même que celle de régulation, doivent être comprises dans des contextes particuliers, avec des structures de marché et des degrés de libéralisation très différents selon les pays ; c'est en réalité l'interdépendance qui existe entre l'autorité de régulation et les différents acteurs qui composent le monde de la régulation qu'il convient d'étudier, et à laquelle il faut être vigilant. Mme Aimée Andrianasolo et Mme Ketakandriana

Rabemananjara, respectivement présidente et directrice de la législation de l'Office de régulation de l'électricité (ORÉ) de Madagascar, M. Camille Hierzig, directeur adjoint de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), ainsi que M. Abdelkader Choual, Président de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) de l'Algérie, ont ensuite exposé aux participants les cadres juridiques qui établissent les activités de leurs autorités de régulation.

La seconde session était dédiée à l'examen des différents aspects sur lesquels peut s'exercer l'indépendance des régulateurs en pratique, notamment sur le plan financier, vis-à-vis du pouvoir politique, vis-à-vis du secteur privé et de l'industrie, ou encore concernant la structuration même des services, départements et ressources humaines des autorités. Mme Liana Cozigou, conseiller de la présidente de la CREG belge, M. Hippolyte Ebagnitchie, Directeur général de l'Anaré de Côte d'Ivoire, M. Alexandru Pop, Expert à la Direction Générale des Règlements Techniques du Gaz Naturel (ANRE) de Roumanie, et M. Léonard Sanon, Directeur des Affaires juridiques et du contentieux de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSE) du Burkina Faso ont présenté les cas pratiques que leurs autorités ont déjà pu rencontrer et la manière dont ils ont pu réagir pour préserver ou renforcer leur indépendance. Modéré par Mme Catherine Edwige, membre du Collège de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) française, le débat qui s'en est suivi a permis à tous les membres présents de faire part d'autres exemples et situations concrètes auxquels ils ont dû faire face dans l'exercice de leurs missions, et les moyens trouvés pour renforcer sur ces points pratiques leur indépendance.



Les questions de communication, de transparence et d'association des acteurs au processus de régulation sont au cœur de la notion d'indépendance pour les régulateurs. Ainsi, les processus

de consultation publique, la transparence et la publication des avis, études ou décisions des régulateurs, et les règles relatives à l'implication des acteurs publics et privés concernés par la régulation de l'énergie, ont fait l'objet de présentations par M. Emmanuel Rodriguez, Chef du département des Groupes de concertation de la CRE française, Me Louise Rozon, Vice-présidente et régisseuse de la Régie de l'énergie du Québec (Canada), et M. Charles Ndiaye, Expert juriste de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) du Sénégal. Lors du débat qui s'en est suivi, d'autres exemples et bonnes pratiques ont été partagés par les régulateurs présents.

Enfin, et afin que cet atelier de travail puisse donner à chaque régulateur membre de RegulaE.Fr d'éventuelles pistes de réflexion et de travail pour améliorer et renforcer son indépendance, une dernière discussion s'est instaurée autour des bonnes pratiques de gouvernance. En effet, en travaillant sur leurs indicateurs de performance, en partageant sur leurs bonnes pratiques, en participant à des processus d'évaluation par les pairs, les régulateurs peuvent s'enrichir mutuellement et trouver ainsi des leviers pour accroître leur efficacité, en toute indépendance. Me Louis Legault, Directeur des services juridiques de la Régie de l'énergie du Québec a ainsi évoqué les travaux menés par les associations canadiennes et nord-américaines regroupant des autorités de régulation (CAMPUT et NARUC). M. Filippo Cavassini, Conseiller économique au sein de l'OCDE, a exposé les travaux du Réseau des régulateurs économiques de l'OCDE en la matière, notamment le Guide de conseils pour créer une culture d'indépendance développé avec les membres du Réseau ainsi que le Cadre d'évaluation de la performance utilisé pour des examens par les pairs au sein du Réseau. Enfin Mme Vera Georgieva, Experte pour le département électricité de la Commission de régulation de l'énergie et de l'eau (EWRC) de Bulgarie, a présenté les bonnes pratiques adoptées par le régulateur bulgare ainsi que les travaux entrepris dans le cadre de l'association régionale des régulateurs de l'énergie (ERRA). La discussion qui s'en est suivie, modérée par Mme Maria Gui Nikiema, Présidente de l'ARSE du Burkina Faso, a donné lieu à la présentation de travaux menés dans d'autres enceintes, comme par exemple le Forum africain pour la régulation des services publics (*African Forum for Utility Regulators* – AFUR) ou l'association des régulateurs méditerranéens de l'énergie (MedReg).

L'ensemble des sessions a permis à chacun des membres présents d'intervenir, de réagir, de poser des questions et d'apporter également des exemples de bonnes pratiques ou de réflexes adoptés au sein de leurs autorités de régulation afin de garantir leur indépendance. Les membres de RegulaE.Fr disposent donc à présent d'une base solide de connaissances mais aussi d'exemples pratiques dont ils pourront se servir afin de renforcer leur indépendance de manière concrète.

2. Actualités nationales des membres du réseau

a) Actualité ANARÉ-CI : L'Anaré devient l'Anaré-CI

Avec l'avènement du Code de l'Electricité de 2014, l'ANARE, créée en 1998, devient ANARE-CI suivant le décret du 12 octobre 2016 fixant son organisation et son fonctionnement. L'ANARE-CI, le nouveau Régulateur, acquiert une indépendance consacrée par les textes : au niveau de l'organisation du système de régulation, au niveau des ressources et au niveau des instruments de régulation.

b) Actualité CRE : Renouvellement du comité de direction

Le 16 février 2017, Monsieur Jean-François CARENCO a été nommé Président de la Commission de régulation de l'énergie par décret du Président de la République. Cette nomination s'est accompagnée d'un renouvellement du comité de direction ainsi que d'une réorganisation des services de la CRE. Un Comité prospectif a été créé afin de faire face aux rapides évolutions du secteur de l'énergie et de suivre en particulier les enjeux de la transition énergétique. La CRE souhaite par ce Comité prospectif mener une réflexion collective sur l'avenir du secteur de l'énergie en Europe, en s'intéressant aux questions environnementales, économiques et sociétales.

Par ailleurs, la Commission de régulation de l'énergie a connu une augmentation de ses effectifs, passés de 130 à 149 agents, lui permettant de remplir les nouvelles missions qui lui ont été confiées depuis 2009.

Concernant plus particulièrement RegulaE.Fr, M. Michaël MASTIER a pris la tête en avril 2017 de la Direction des Affaires Européennes, Internationales et de la Coopération (DAEIC) de la CRE, qui assure le Secrétariat de RegulaE.Fr. La Commissaire Catherine EDWIGE a de son côté accepté d'être le point de référence de notre Réseau pour la CRE.

c) Actualité CREG : Lancement du CREG SCAN

L'actualité récente de la CREG a été marquée par le lancement, en février 2017, d'un nouvel outil en ligne à l'attention des consommateurs résidentiels, des indépendants et des PME : le CREG Scan.

Cet outil en ligne constitue une première européenne : avec le CREG Scan, la Belgique devient le premier pays où le consommateur peut comparer son contrat d'électricité et/ou de gaz, même s'il n'est plus proposé sur le marché (contrat dit « dormant », qui peut figurer parmi les plus chers sur le marché), avec tous les autres contrats offerts par les fournisseurs. Facile

d'utilisation, cet outil reste complémentaire aux sites de comparaison des prix existants, qui comparent uniquement les produits d'énergie actifs.

A l'aide de ce support, et face à la complexité du monde énergétique en constante évolution, les consommateurs de petite et moyenne taille sont dorénavant mieux armés pour prendre des décisions en connaissance de cause, sur la base d'informations complètes, transparentes et fiables. L'ambition de la CREG vise à permettre à ces mêmes consommateurs de tirer profit des écarts de prix importants observés sur le marché entre le produit le plus cher et le produit le moins cher, et de faire jouer, toujours en leur faveur, les forces concurrentielles du marché.

« Avec le CREG Scan, nous entendons encourager le consommateur à jouer pleinement son rôle d'acteur sur les marchés de l'électricité et du gaz. Nous constatons que 30% de l'ensemble des contrats énergétiques sont des contrats dormants. Jusqu'ici, le consommateur sous ce type de contrat ne pouvait plus le comparer à l'offre du marché. Le CREG Scan vient « réveiller » ces contrats. Il est important de rappeler que les particuliers et les PME peuvent changer de contrat énergétique sans préavis, ni indemnité. Il ne reste plus qu'à savoir si cela en vaut la peine. La CREG apporte désormais une réponse simple et rapide à cette question. » Marie-Pierre Fauconnier, Présidente du Comité de direction de la CREG.

Cette initiative de la CREG s'inscrit au cœur de ses missions et activités visant les intérêts essentiels des consommateurs, telles qu'énoncées dans son plan stratégique 2013-2019.

d) Actualité ARSE : Adoption d'une nouvelle loi sur l'énergie

L'actualité de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE) du Burkina Faso a été marquée cette année par l'adoption le vendredi 20 avril 2017 d'une nouvelle loi sur l'énergie. Cette loi doit permettre de résoudre le problème du déséquilibre entre la demande des citoyens en électricité et l'offre de l'opérateur principal qu'est la Sonabel (Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso).

La nouvelle loi comporte, entre autres innovations, la réglementation de l'ensemble du secteur de l'énergie excepté le sous-secteur des hydrocarbures, la prise en compte des dispositions communautaires prévues dans le cadre de la construction du marché sous-régional de l'électricité, la suppression de la segmentation et de l'acheteur unique, la possibilité offerte à certains clients de s'approvisionner auprès des fournisseurs de leur choix, sur le territoire national ou hors territoire (clients éligibles), l'introduction de dispositions spécifiques relatives à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, l'élargissement des pouvoirs du régulateur à l'ensemble du secteur de l'énergie et l'inscription des modalités de son financement.

A l'horizon 2020, il est prévu d'atteindre un taux de couverture d'énergie électrique de 80% sur l'ensemble du territoire, de porter à 1 000 000 le nombre d'abonnés contre environ 550 000

aujourd'hui, d'augmenter la puissance installée à 1000 MW et de promouvoir l'utilisation de l'énergie thermique d'origine solaire et bioénergétique.

Par ailleurs, des avancées notables ont été enregistrées au cours de cette année dans le développement de la filière photovoltaïque dans le pays. En juin 2016, l'ARSE burkinabè avait bénéficié de l'appui de l'Union européenne à travers le programme « Energie Durable Pour Tous » (SE4ALL). Une étude menée par une équipe de consultants du secteur de l'énergie s'est alors déroulée sur une année entière, avec pour objectif de proposer au Burkina Faso les outils méthodologiques nécessaires aux plans techniques, économiques, financiers et juridiques permettant de mettre en place les méthodes de soutien optimales au développement du photovoltaïque raccordé au réseau.

Au terme de cette étude, le 26 juillet 2017, une rencontre a eu lieu entre le représentant de la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso, la Présidente de l'ARSE et le représentant du Ministère de l'énergie. Au terme de la journée d'échanges, le rapport des consultants portant des propositions concrètes de mécanismes administratifs, financiers et réglementaires, ainsi que la feuille de route et le plan d'action pour le développement du solaire photovoltaïque, ont été validés.

e) Espace formation : BADGE et IFDD

PREMIERE FORMATION BADGE-REGULATION DE L'ENERGIE. Des cadres africains formés à la régulation du secteur de l'électricité

Le BADGE, Bilan d'Aptitudes des Grandes Ecoles, est un cycle de formation dans le domaine de la régulation, destiné à l'encadrement supérieur des professionnels du secteur énergétique dans les pays francophones. Mis en place en 2016 dans le cadre d'une collaboration avec Mines Paris Tech, la CRE, l'ANARE-CI, la FSR et le Cabinet MicroEconomiX, le programme a démarré avec 8 participants venant 5 pays africains. Le BADGE-Régulation de l'Energie comprend 4 sessions se déroulant sur sept semaines entre Abidjan et Paris. La 1ère session a eu lieu à l'ANARE à Abidjan en Décembre 2016 pour l'étape introductive avec le module de mise à niveau, les 2ème et 3ème sessions ont eu lieu à MINES Paris Tech à Paris en Février et Mai 2017 pour les modules théoriques et pratiques. La 4ème session consacrée à la soutenance des Mémoires Professionnels se tiendra en Octobre 2017 à Abidjan.

Les partenaires comptent reconduire le programme avec le lancement de la 2^{ème} promotion dès le mois de décembre prochain.

COLLABORATION IFDD-ANARE. La Formation pour cadres de haut niveau Edition 2017 sur la tarification des énergies nouvelles et renouvelables

Après la réussite des trois éditions précédentes, L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la

Francophonie (OIF) et L'Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) ont organisé la 4ème édition de la formation de haut niveau pour Cadres. Cette 4ème Edition s'est déroulée du 03 au 07 Juillet 2017, à Abidjan Plateau en Côte d'Ivoire autour du thème : TARIFICATION DES ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES. Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Expliquer les approches récentes de la tarification pour le déploiement des énergies renouvelables ;
- Démontrer les méthodes de détermination des tarifs pour un développement durable ;
- Développer une structure tarifaire et calculer les tarifs.

Au-delà de l'objectif visant à relever le niveau de l'expertise des participants en matière de tarification des Energies Renouvelables, cette formation offre une excellente opportunité d'échange d'expérience pour adapter les meilleures pratiques aux défis et à l'environnement de pays africains.

L'équipe des formateurs était conduite comme pour les éditions passées par le Professeur Anastassios Gentzoglanis de l'Université de Sherbrooke au Canada.

Vingt-et-un cadres venant de six pays d'Afrique occidentale et centrale représentant 14 entreprises étaient présents à cette édition. Avec l'édition 2017, c'est environ 140 cadres africains qui ont bénéficié des formations de haut niveau organisées par l'ANARE-CI en collaboration avec l'IFDD.

3. Calendrier des évènements à venir

La prochaine réunion de RegulaE.Fr se tiendra les 11 et 12 octobre prochains à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les régulateurs se retrouveront d'une part pour marquer un premier point d'étape, après un an d'existence du Réseau, et mettre en place le nouveau comité de pilotage du Réseau ; d'autre part, une conférence sera organisée sur le thème de la construction de marchés régionaux de l'électricité.

4. Entrevue d'un grand témoin – La parole à Jorge Vasconcelos

Jorge Vasconcelos est Président de NEWES, New Energy Solutions, et consultant auprès de plusieurs organisations internationales et autorités nationales. Premier Président de l'Autorité portugaise de régulation de l'énergie (ERSE), Jorge Vasconcelos a été l'un des fondateurs et le premier Président du Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER). Il a également été co-fondateur et membre du Comité exécutif de l'École de Régulation de Florence.

RegulaE.Fr : Quel intérêt voyez-vous à la constitution d'un réseau comme RegulaE.Fr ?

J. V. : La constitution d'un réseau de régulateurs sur le principe d'une langue commune est à mon sens quelque chose d'extrêmement positif. Les objectifs de la régulation sont généralement similaires d'un pays à l'autre, il s'agit d'assurer un fonctionnement optimal des marchés de l'énergie, car c'est un des fondements du progrès social, environnemental et économique. Les moyens pour atteindre cet objectif peuvent varier, et quoi de plus enrichissant que d'échanger sur les différentes méthodes pour y parvenir? Des régulateurs qui coopèrent sont plus efficaces que des régulateurs qui agissent individuellement sans concertation : c'était par exemple la raison de la création du Conseil Européen des Régulateurs de l'Energie (Council of European Energy Regulators, CEER).

L'échange dans une langue autre que l'anglais, en l'occurrence le français, facilite le débat et le partage d'expériences. En outre, les référentiels juridiques et le mode de pensée du monde francophone s'accompagnent d'une conception de la régulation différente de celle observée dans les pays anglo-saxons. En effet, la régulation n'a pas de modèle unique, elle peut revêtir des formes multiples. C'est là qu'un réseau francophone trouve toute sa pertinence puisqu'il tend à favoriser l'émergence d'idées nouvelles. Je crois que les régulateurs des pays ayant la langue française en partage sont aussi rassemblés par un référentiel de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions de régulation. Nous avons d'ailleurs créé dès 2008 le réseau des régulateurs de l'énergie entre pays lusophones (RELOP), et son bilan est très positif.

RegulaE.Fr : Le premier atelier de travail du Réseau, où nous avons eu le plaisir de vous accueillir, était consacré à l'indépendance des autorités de régulation. Comment expliquez-vous l'intérêt des régulateurs pour cette question fondamentale ?

J. V. : La notion d'indépendance suscite un vif intérêt dans le monde de la régulation : elle est en effet devenue un critère essentiel pour juger de la capacité des autorités de régulation à assurer leurs missions de manière efficace, au bénéfice des consommateurs. Elle doit toutefois être

comprise dans des contextes particuliers, avec des structures de marché et des degrés de libéralisation très différents selon les pays.

En réalité, l'indépendance en elle-même n'existe pas réellement : entre ce principe d'indépendance absolu et son opposé (i.e. une dépendance envers le gouvernement ou l'industrie), il est plus adapté de parler d'interdépendance. Les autorités indépendantes de régulation sont guidées par des objectifs clairs et précis et ont des procédures imposées ainsi qu'une obligation de transparence, et elles doivent répondre au Parlement. Elles doivent ainsi travailler à instaurer auprès de leurs agents une réelle « culture de l'indépendance », de la transparence et de la consultation du public. Lorsque ces conditions sont réunies, alors on peut dire qu'une autorité indépendante n'est contrôlée par personne mais qu'elle est pourtant « sous contrôle ». C'est donc l'interdépendance qui existe entre l'autorité de régulation et son environnement qu'il convient d'étudier, et à laquelle il faut être vigilant.

RegulaE.Fr : Quels sont selon vous les grands enjeux auxquels les régulateurs de l'énergie devront faire face ? Comment un réseau tel que RegulaE.Fr, rassemblant les régulateurs de pays ayant la langue française en partage, peut-il faciliter la recherche de solution face à ces enjeux ?

J. V. : J'identifierais trois grands enjeux pour les régulateurs de l'énergie, qui sont liés selon moi à la complexification et la sophistication générale des systèmes énergétiques.

Tout d'abord, je crois que ces systèmes sont devenus de plus en plus complexes, intégrant un nombre croissant d'acteurs, et présentant des problématiques techniques toujours plus fines et délicates. Dans l'ensemble des pays se pose la question de la combinaison entre un système centralisé et des systèmes décentralisés. Le défi de l'interconnexion des réseaux et de l'intégration des systèmes électriques et gaziers rend nécessaire le passage à une régulation qui ne prenne pas simplement en compte les aspects économiques et financiers (coûts), mais puisse répondre à un impératif d'efficacité et de performance : les régulateurs doivent selon moi accompagner ce passage d'une régulation basée sur les coûts à une régulation basée sur la performance, c'est le premier des défis.

En miroir de ces règles techniques et de la multiplication des acteurs se pose la question de la digitalisation du système. Les nouvelles technologies de l'information permettent d'obtenir des données en temps réel, de suivre de manière très précise les évolutions, d'informer les consommateurs et de faciliter leurs choix. Les régulateurs doivent s'adapter à ce nouveau paysage où l'information est disponible, mais doit être gérée et utilisée à bon escient.

Enfin, la sophistication de l'ensemble du système est également à comprendre du point de vue de la décarbonisation des économies, et de la recherche de modèles plus soutenables sur le plan environnemental. La mise en œuvre de l'accord de Paris concernera, dans chaque pays, de nombreux niveaux de décision (de la mairie au plan national, en passant par les régions) et de

nombreux secteurs d'activité, les régulateurs seront donc nécessairement impliqués dans les efforts de réduction des gaz à effet de serre en dialogue intersectoriel.

Les trois tendances que j'ai décrites ci-dessus engendrent des modifications profondes des structures de production et de consommation. La question qui se pose est alors de savoir comment les régulateurs, qui seront confrontés à des situations qui resteront spécifiques selon les pays, pourront s'adapter et trouver des outils pour répondre à ces défis.

La détermination des tarifs d'utilisation des infrastructures est l'un de leurs leviers d'action. Cela me semble d'ailleurs le critère essentiel d'une régulation indépendante et efficace. Or, compte-tenu des évolutions décrites ci-dessus (les nouvelles technologies, les outils de stockage, la multiplication des acteurs, la gestion de l'intermittence avec l'arrivée des énergies renouvelables), les régulateurs ne sont pas encore tous pleinement préparés et équipés pour ce défi.

De façon générale, au Nord comme au Sud, nous entrons dans une phase d'adaptation de nos systèmes, qui demandera beaucoup d'investissements ; le développement des outils pour s'adapter à cette nouvelle réalité ne sera pas sans impact sur les prix, mais les répercussions sur les consommateurs doivent rester raisonnables. Dans ce contexte, il me semble donc aussi important de réfléchir à la légitimité des subventions, et aux modèles de régulation permettant de tels soutiens.

Tous les régulateurs seront mobilisés sur ces sujets, mais conserveront des spécificités nationales ou régionales. Les chantiers sont nombreux et les opportunités d'échange et de discussion sont vastes, c'est pour cela que je suis convaincu que RegulaE.Fr peut offrir cet espace d'échange et de discussion, de bonne compréhension et d'enrichissement mutuel entre les régulateurs.

Comité de rédaction : Mme Chorok CHICHAH (Belgique), Mme Amélie GRAVIER (France), M. Apollinaire KOUDOU (Côte d'Ivoire), M. Octave MAROT (France), Mme Rébecca RADEREAU (France), M. Yaya SOURA (Burkina Faso).